

## **Actualités de l'ORMR : mise à jour des formulaires de demande, rappel de la date limite de paiement des droits annuels et de présentation de la DAR, rappel concernant les recommandations élargies sur le port du masque**

### **Mise à jour des formulaires de demande de l'ORMR**

Dans le cadre d'un effort visant à améliorer le processus de demande et à réduire le fardeau administratif, l'ORMR a procédé à la mise à jour des formulaires de demande suivants :

- [Formulaire 1 de demande de permis d'exploitation d'une nouvelle maison de retraite \(pour les nouveaux exploitants\)](#)
- [Formulaire 1 de demande de permis d'exploitation d'une maison de retraite acquise \(pour l'exploitation d'une maison de retraite ayant été achetée\)](#)
- [Formulaire d'avis de changement concernant les intérêts majoritaires \(en anglais uniquement\)](#)

Les formulaires de demande mis à jour incluent de meilleures définitions offrant davantage de clarté et contribueront à améliorer le processus de collecte des renseignements importants.

Si vous avez des questions sur les formulaires de demande mis à jour, veuillez envoyer un courriel à [info@rhra.ca](mailto:info@rhra.ca) ou composer le 1 855 275-7274.

### **RAPPEL : date limite de paiement de la facture et de présentation de la Déclaration annuelle de renseignements (DAR)**

L'ORMR rappelle à toutes les maisons de retraite qu'elles ont jusqu'au **1<sup>er</sup> avril 2024** pour payer leur facture de droits annuels et présenter leur [Déclaration annuelle de renseignements \(DAR\)](#) obligatoire. Il incombe aux titulaires de permis de veiller à ce que leur(s) établissement(s) règle(nt) la facture et présente(nt) la DAR avant la date limite.

Accessible au public, le [barème des droits de l'ORMR pour 2024-2025](#) donne une vue d'ensemble de tous les droits exigibles par l'ORMR pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Les titulaires de permis et les gestionnaires de maisons de retraite qui ont des questions au sujet du paiement de la facture ou de la présentation de leur DAR peuvent communiquer avec l'équipe du service à la clientèle de l'ORMR en envoyant un courriel à [info@rhra.ca](mailto:info@rhra.ca) ou en composant le 1 855 275-7472.

### **RAPPEL : mise à jour des recommandations élargies sur le port du masque**

Le 5 mars 2024, le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) a communiqué cette [note de service](#), annonçant la fin des recommandations élargies sur le port du masque pour les maisons de retraite **lorsqu'il n'y a pas d'éclosion**.

Le MSAA ne recommande plus le port du masque renforcé pour le personnel des maisons de retraite, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs essentiels qui sont des travailleurs de la santé lorsqu'ils se trouvent dans les zones résidentielles à l'intérieur.

Les maisons de retraite doivent continuer de respecter les exigences en matière de port du masque énoncées dans le [Document d'orientation sur la COVID-19 : Maisons de retraite en Ontario du MSAA](#).

Si vous avez des questions, veuillez les poser par courriel à [RHinquiries@ontario.ca](mailto:RHinquiries@ontario.ca).